

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 26 MAI 2014

- n°134 de Mme Christa Mutter (Verts) et de 9 cosignataires demandant au Conseil communal l'étude des coûts et de l'impact des mesures d'assainissement contre le bruit

Mme Christa Mutter (Verts) résume le postulat ci-après:

*"Le Conseil communal étudie le rapport coût-impact ainsi que l'impact sur la qualité de vie des différentes mesures d'assainissement contre le bruit et présente les solutions les plus judicieuses*

*Selon l'Ordonnance fédérale, les mesures d'assainissement contre le bruit doivent être entreprises avant le 31 mars 2018. Sur la base du cadastre effectué, les rues à assainir sont connues.*

*Quant aux mesures, il faut bien entendu favoriser les mesures qui agissent à la source:*

- *réduction de la vitesse;*
- *autres mesures de circulation;*
- *revêtement routier phonoabsorbant.*

*Seulement en deuxième lieu, des mesures comme des fenêtres isolantes ou des murs et des parois antibruit sont à envisager.*

*Le postulat demande d'étudier et de démontrer pour chaque tronçon d'assainissement quelle solution serait:*

- a) *la moins onéreuse par rapport à l'effet antibruit;*
- b) *la plus acceptable du point de vue de la qualité de vie des riverains.*

*L'étude tient compte de la durée de vie/de renouvellement des mesures dans une perspective à long terme."*